



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SFP

Question au Gouvernement n° 1854

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

Trois mois après la décision prise par le Gouvernement de privatiser la SFP, la Société française de production - et à l'instar du sort réservé à Thomson - on peut déplorer qu'imprudence, précipitation et opacité caractérisent l'opération.

Tous les plans de reprise impliquent la mobilisation de fonds publics importants - plus d'un milliard de francs - et des suppressions massives d'emplois - de quatre cents à six cents.

Il s'agit donc d'un véritable bradage d'un pan entier de notre secteur audiovisuel ! Soulignons que la France est le seul pays au monde à procéder à des licenciements dans ce secteur.

Monsieur le ministre, allez-vous enfin décider un moratoire permettant une information honnête et de véritables négociations avec les partenaires sociaux ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, vous parlez d'un « bradage ». Puis-je vous rappeler que, depuis 1991, la situation de la SFP a coûté aux contribuables français 3,4 milliards ?

M. Charles Ehrmann. Les socialistes s'en moquent !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est dans ces conditions que l'État a été amené à décider la privatisation de la SFP.

Nous avons pris connaissance, il y a un peu plus d'un mois, d'une seule offre, et c'est notamment eu égard à la situation sociale que le Gouvernement a décidé de se donner un mois supplémentaire pour accueillir d'autres propositions.

Aujourd'hui, nous détenons trois propositions : la première de Global Studio, la deuxième de LBO et la troisième de M. Cressant. Ces propositions sont à l'étude. Il faut reconnaître que l'une d'entre elles comporte un « mieux » sur le plan social, c'est incontestable.

La Commission de Bruxelles vient de décider de rendre exécutoire le reversement de 1 110 millions par la SFP à l'État. (« C'est normal ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il a été contrevenu aux règles les plus élémentaires de la gestion des fonds publics. Nous nous trouvons donc dans une situation délicate.

Je souhaite que la concertation s'accélère afin que le Gouvernement puisse prendre une décision qui assure la pérennité de l'entreprise et qui préserve le plus grand nombre possible d'emplois.

Quoi qu'il en soit, de grâce, monsieur le député, ne posez pas comme principe que c'est le contribuable français qui doit systématiquement supporter les imperfections de gestion de la SFP ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le president, ma question s'adresse a M. le ministre de la culture.

Trois mois apres la decision prise par le Gouvernement de privatiser la SFP, la Societe francaise de production - et a l'instar du sort reserve a Thomson - on peut deplorer qu'imprudance, precipitation et opacite caracterisent l'operation.

Tous les plans de reprise impliquent la mobilisation de fonds publics importants - plus d'un milliard de francs - et des suppressions massives d'emplois - de quatre cents a six cents.

Il s'agit donc d'un veritable bradage d'un pan entier de notre secteur audiovisuel ! Soulignons que la France est le seul pays au monde a proceder a des licenciements dans ce secteur.

Monsieur le ministre, allez-vous enfin decider un moratoire permettant une information honnete et de veritables negociations avec les partenaires sociaux ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, vous parlez d'un «bradage». Puis-je vous rappeler que, depuis 1991, la situation de la SFP a coute aux contribuables francais 3,4 milliards ?

M. Charles Ehrmann. Les sociaistes s'en moquent !

M. le ministre de l'economie et des finances. C'est dans ces conditions que l'Etat a ete amene a decider la privatisation de la SFP.

Nous avons pris connaissance, il y a un peu plus d'un mois, d'une seule offre, et c'est notamment eu egard a la situation sociale que le Gouvernement a decide de se donner un mois supplementaire pour accueillir d'autres propositions.

Aujourd'hui, nous detenons trois propositions: la premiere de Global Studio, la deuxieme de LBO et la troisieme de M. Cressant. Ces propositions sont a l'etude. Il faut reconnaitre que l'une d'entre elles comporte un «mieux» sur le plan social, c'est incontestable.

La Commission de Bruxelles vient de decider de rendre executoire le reversement de 1 110 millions par la SFP a l'Etat. («C'est normal !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.) Il a ete contrevenu aux regles les plus elementaires de la gestion des fonds publics. Nous nous trouvons donc dans une situation delicate.

Je souhaite que la concertation s'accelere afin que le Gouvernement puisse prendre une decision qui assure la perennite de l'entreprise et qui preserve le plus grand nombre possible d'emplois.

Quoi qu'il en soit, de grace, monsieur le depute, ne posez pas comme principe que c'est le contribuable francais qui doit systematiquement supporter les imperities de gestion de la SFP ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Cathala Laurent](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1854

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1996, page 5436

Réponse publiée le : 17 octobre 1996, page 5436

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 1996